

Après une première dotation financière en 2015 consacrée à des projets de rénovation de l'éclairage public auprès de divers maîtres d'ouvrages publics du territoire, le comité de pilotage TEPCV élabore actuellement une seconde demande financière comprenant également une part consacrée à la rénovation de l'éclairage public.

Dans le cadre de cette nouvelle dotation, la commune d'APT a présenté un programme concernant l'installation de 50 horloges astronomiques radio-synchronisées correspondant à la moitié du parc de la commune, sachant que les 20 premiers postes les plus énergivores représentent la moitié de la consommation annuelle de l'éclairage public, conjuguée au remplacement de 33 ampoules à vapeur de mercure par des lumières et ou équipements à LED sur les installations les plus énergivores de la commune.

Le montant de ce programme est estimé à 57 170 € HT soit 68 604 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel proposé est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Projet de rénovation de l'éclairage public : Installation d'horloges astronomiques	42 170 €	Programme TEPCV (soit 40 %)	22 868 €
Remplacement d'ampoules à mercure par des équipements à LED	15 000 €	Autofinancement (60%)	34 302 €
TOTAL HT	57 170 €	TOTAL HT	57 170 €

Ce projet, contribuant aux objectifs mentionnés dans la convention cadre du programme TECPV Luberon – Haute-Provence du 22 juillet 2015, par les économies d'énergie générées, a été présélectionné par le Comité de Pilotage du 26 janvier dernier au regard des critères établis et de l'engagement de Mme le Maire à respecter les trois principes suivants :

1. Les travaux concernent exclusivement de la rénovation (pas d'extension / création de nouveaux points).
2. Les travaux devront être inscrits au budget 2016 et réalisés dans l'année.
3. La collectivité mettra en place une extinction horaire nocturne de l'éclairage public (plage horaire et localisation à définir par le maître d'ouvrage).

Considérant la convention cadre actuellement en vigueur concernant le Territoire à Energie Positive Croissante Verte sur le territoire Luberon – Haute-Provence du 22 juillet 2015 actuellement en vigueur cosignée par Mme la Ministre du Développement Durable et de l'Energie et Monsieur le Président du Parc Naturel Régional du Luberon,

Vu le projet de rénovation de l'éclairage public portant sur l'installation de 50 horloges astronomiques radio-synchronisées et le remplacement de 33 ampoules à vapeur de mercure par des équipements LEDS porté par la Commune d'APT,

Considérant l'avis favorable du Comité de Pilotage mis en place dans le cadre de TEPCV sur le territoire Luberon – Haute-Provence du 26 janvier 2016 sur le projet de rénovation de l'éclairage public de la commune d'APT susmentionné,

Il est demandé à l'assemblée de délibérer.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve le programme de rénovation de l'éclairage public portant sur l'installation de 50 horloges astronomiques radio-synchronisées et le remplacement de 33 ampoules à vapeur de mercure par des équipements LEDS.

Sollicite l'octroi d'une dotation issue du financement de l'Etat et attribuée au programme « Luberon – Haute-Provence : pour un territoire de partage des énergies verte » dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », à hauteur de 22 868 € pour soutenir la réalisation du projet de rénovation d'éclairage public.

Approuve le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en €(HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Projet de rénovation de l'éclairage public : Installation d'horloges astronomiques	42 170 €	Programme TEPCV (soit 40 %)	22 868 €
Remplacement d'ampoules à mercure par des équipements à LED	15 000 €	Autofinancement (60%)	34 302 €
TOTAL HT	57.170 €	TOTAL HT	57.170 €

S'engage à inscrire au budget la participation correspondante (autofinancement) de la Ville d'Apt et à prendre en charge le complément de financement nécessaire dans l'hypothèse où les montants attribués se révéleraient inférieurs aux montants sollicités et à informer les services instructeurs de toute modification des éléments ci-dessus.

S'engage à mettre en place une extinction horaire nocturne de l'éclairage public.

Confirme le rôle du Parc du Luberon, signataire de la convention cadre avec l'Etat, comme chef de file de l'animation et du suivi du programme TEPCV.

Autorise Mme le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération et notamment la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier au projet communal.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dominique SANTONI